

Réglementation Equipements Sous Pression (ESP) et Equipements Sous Pression Nucléaires (ESPN)

Durée : 2 jours

Tarif : 950 € HT

Moyens pédagogiques

Exposés avec support illustré de cas pratique
Déjeuner-rencontre avec l'intervenant

Prérequis

Profil équivalent au niveau I ou II de l'éducation nationale technique et/ou scientifique

Pour qui

Chefs de projet, Bureaux d'études, Méthodes, R&D, Qualité

Formateur

Expert et/ou spécialiste de métier

Modalités d'évaluation

Fiche d'appréciation et auto-évaluation remis en fin de formation

Lieux

PARIS / LYON

Sessions intra- entreprises sur demande

Nous contacter

Pour plus d'informations
Tél : +33 1 69 59 27 27
formation@sector-group.net

Objectifs

- Les objectifs de cette formation complète sont de permettre aux participants de :
- Cerner les enjeux de la maîtrise du risque pression et comprendre l'architecture de la réglementation afférente aux ESP/ESPN
 - Savoir identifier les ESP et ESPN soumis aux exigences réglementaires
 - Avoir des notions sur la conformité des ESP et ESPN (ESP neufs)
 - Connaître les règles applicables au suivi en service des ESP et ESPN

Programme

La formation couvre l'ensemble de la réglementation des ESP et des ESPN, illustrés de cas pratiques à chaque nouvelle notion abordée.

Prérequis techniques

Pour mieux cerner le sujet, nous aborderons les sujets suivants :

- Rappels de mécanique
- Les aciers (familles, composition, propriétés)
- Chimie de l'eau
- Modes de dégradation des aciers
- Maintenance des équipements chaudronnés

Réglementation

En première partie il s'agira de comprendre l'origine de la légifération sur les appareils à pression et apprendre à naviguer entre les différents textes :

- Risque pression (histoire et enjeux)
- État des lieux et architecture réglementaire (Directive 2014/68/UE, articles L. 557 du code de l'environnement)

*La réglementation se découpe en deux grandes parties : la **conformité**, traitant de la conception/fabrication et le **suivi en service**, abordant l'installation/mise en service, l'exploitation, la surveillance et les réparations/modifications. Chaque sujet est traité en distinguant les ESP conventionnels des ESPN :*

- Conformité des ESP conventionnels (articles R. 557-9 du Code de l'Environnement)
- Conformité des ESPN (articles R. 557-12 du Code de l'Environnement et arrêté du 30/12/2015)
- Suivi en service des ESP conventionnels (articles R. 557-14 du Code de l'Environnement, et arrêté afférent)
- Suivi en service des ESPN (articles R. 557-14 du Code de l'Environnement, et arrêté(s) afférent(s))